



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 3 juillet 2018

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –  
juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3069 en date du 26 juin 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du  
commissaire Ben Valkenburg pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg  
pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable  
de la résolution 27 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif  
du 3 juillet 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M<sup>e</sup> Geneviève Laurin  
Secrétaire générale

GL/sb



Commission  
scolaire  
de Montréal

A 34-3069

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Remboursement des dépenses de fonction  
(Ben Valkenburg)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 26 juin 2018

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

**SIGNATURE  
SERVICE :**

M. René Morales,  
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 100.00 \$

**RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION**



Commission  
scolaire  
de Montréal

Information sur les frais  
de fonctions et de civilités  
des commissaires  
2017-2018

A 34-3069

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
26-juin	Ben Valkenburg	16)a)i	18)e	publicité (format carte d'affaires) été 2018	100,00 \$
					100,00 \$

\* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1